



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU PUY-DE-
DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE INTERPREFECTORAL

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique interdépartementale préalable au projet d'actualisation de la déclaration d'intérêt général, de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des barrages de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire) en vue de la modification de la redevance liée au soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-7, R.123-1 à R.123-27 et R.214-89 à R.214-103,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.151-36 à L.151-40,

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Yvan CORDIER, préfet de Haute-Loire,

VU le décret du 6 novembre 2024 nommant M. Thomas CAMPEAUX, préfet d'Indre et Loire,

VU le décret du 6 novembre 2024 nommant M. Gilles QUENEHERVE, préfet de la Lozère,

VU le décret du 8 janvier 2025 nommant M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet de l'Allier,

VU le décret du 23 juillet 2025 nommant M. Joseph ZIMET, préfet de Loir-et-Cher,

VU le décret du 23 juillet 2025 nommant M. Dominique DUFOUR, préfet de Saône-et-Loire,

VU le décret du 22 octobre 2025 nommant M. Phillipe LE MOING SURZUR, préfet du Cher,

VU le décret du 2 décembre 2025 nommant M. François PESNEAU, administrateur de l'Etat, préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du 17 décembre 2025 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, administratrice de l'Etat, préfète du Puy-de-Dôme,

VU le décret du 22 avril 2026 nommant M. Hugues MOUTOUH, administrateur de l'Etat, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret,

VU le décret du 22 avril 2026 nommant M. François-Xavier BIEUVILLE, préfet de la Loire,

VU le décret du 24 juin 2026 nommant M. Laurent HOTTIAUX, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique,

VU le décret du 22 juillet 2026 nommant M. Victor DEVOUGE, préfet de la Nièvre,

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement,

VU l'arrêté interpréfectoral du 10 novembre 2006 déclarant d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire) pour le soutien des étiages de l'Allier et de la Loire, et permettant de faire participer les bénéficiaires de ces soutiens d'étiage aux dépenses qui sont liées à ces ouvrages,

VU l'arrêté de la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire Bretagne, du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,

VU l'arrêté préfectoral du 6 mai 2025 portant délégation de signature à M. Olivier MAUREL, secrétaire général de la préfecture de l'Allier,

VU l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2025 portant délégation de signature à Mme Florence GOUACHE, secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2026 portant délégation de signature à Mme Flora SEGUIN, secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2026 portant délégation de signature à M. Raymond YEDDOU, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 7 août 2026 portant délégation de signature à Mme Dominique YANI, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique,

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2026 portant délégation de signature à M. Ronan LE PAGE, secrétaire général de la préfecture du Cher,

VU l'arrêté préfectoral du 25 août 2026 portant délégation de signature à M. Jérôme MILLET, secrétaire général de la préfecture de la Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2026 portant délégation de signature à Mme Nathalie CENCIC, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2026 portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MORINAUD, secrétaire général de la préfecture de la Lozère,

VU l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2026 portant délégation de signature à M. Etienne de la FOUCHARDIERE, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme,

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2026 portant délégation de signature à Mme Aurélie LEBOURGEOIS, secrétaire générale de la préfecture du Loiret,

VU la délibération n° 26-03-CS du 4 mars 2026 du comité syndical de l'Etablissement Public Loire (EPL), demandant l'actualisation de la déclaration d'intérêt général (DIG) permettant la modification de la redevance citée aux articles 2 et 3 de l'arrêté interpréfectoral susvisé du 10 novembre 2006,

VU la demande présentée le 26 mai 2026 par l'EPL, visant à actualiser la DIG de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire), pour le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire, afin de prendre en compte une modification de la répartition d'une catégorie de dépenses pour le calcul de la redevance associée,

VU les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026,

VU la décision n° E26000077/45 du tribunal administratif d'ORLEANS du 7 septembre 2026 portant désignation de la commission d'enquête,

VU le dossier à soumettre à enquête publique, comprenant les pièces mentionnées aux articles R.123-8 et R.214-99 du code de l'environnement,

CONSIDERANT que la demande de l'EPL n'est soumise ni à autorisation ni à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement,

Après consultation de la commission d'enquête,

SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire, de Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire,

A R R E T E N T

Article 1^{er} : Objet et période d'ouverture de l'enquête publique

Dans le cadre de ses missions pour le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire, l'EPL a instauré une redevance à la demande de ses collectivités membres afin d'assurer le financement pérenne de l'exploitation, de l'entretien et de l'aménagement des barrages de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire).

Par arrêté interpréfectoral du 10 novembre 2006, ces missions ont été déclarées d'intérêt général. En raison d'une évolution des modalités de gestion et de répartition des dépenses entre crues et étiages, l'établissement souhaite porter la part imputée au soutien d'étiage de 20 % à 75 %, pour un montant d'environ 400 k€.

Dès lors, il sera procédé, pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, du lundi 19 octobre à partir de 09h00 au vendredi 20 novembre 2026 jusqu'à 17h00 inclus, à une enquête publique interdépartementale préalable au projet d'actualisation de la déclaration d'intérêt général, de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des barrages de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire) en vue de la modification de la redevance liée au soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier.

Le périmètre de cette enquête concerne 479 communes réparties dans treize départements dont la liste est jointe en annexe I du présent arrêté. Le siège de cette enquête est fixé à la préfecture du Loiret (181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1).

Article 2 : Publicité de l'enquête publique

Un avis portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête publique sera publié, par les soins du préfet du Loiret et aux frais de l'EPL, porteuse du projet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans les départements de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire, de Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée, ce même avis sera également :

- affiché dans les mairies concernées ;
- sauf impossibilité matérielle justifiée, affiché par l'EPL sur les lieux prévus concernés par ce projet, visible et lisible de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, conformément aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 susvisé ;
- publié sur les sites internet des services de l'Etat dans les treize départements concernés ci-après :
 - dans l'Allier : <https://www.allier.gouv.fr/Publications/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques-en-cours>
 - dans le Cher : <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquete-publique>
 - dans l'Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>
 - dans le Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2026>
 - dans la Loire : <https://www.loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-Interet-General-DIG>
 - dans la Haute-Loire : <https://www.haute-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Etat/Autres-enquetes-publiques>
 - dans la Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
 - dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>
 - dans la Lozère : <https://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Participation-du-public/Enquetes-publiques-environnementales/Enquetes-publiques-environnementales/Interregional>
 - dans le Maine-et-Loire : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau-Utilite-publique>
 - dans la Nièvre : <https://www.nievre.gouv.fr/Publications/Autres-publications-obligatoires/Liste-des-journaux-habiles-a-publier-les-annonces-judiciaires-et-legales-2026>
 - dans le Puy-de-Dôme : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2026/Enquetes-publiques-et-consultations-parallelisees-Bureau-de-l-Environnement>
 - dans la Saône-et-Loire : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Decisions-administratives-individuelles/Decisions-IOTA/Declarations-d-interet-general-DIG>

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera déposé, sur support papier, aux sièges des mairies listées en annexes II et III du présent arrêté, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, dans les mairies de TOURS et AMBOISE (Indre-et-Loire), BLOIS (Loir-et-Cher), COMMELLE-VERNAY (Loire), BRIOUDE (Haute-Loire), BASSE-GOULAIN (Loire-Atlantique),

GIEN (Loiret), ANGERS (Maine-et-Loire), NEVERS (Nièvre) et PONT-DU-CHATEAU (Puy-de-Dôme), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur les sites internet des services de l'Etat dans les treize départements concernés en suivant les liens mentionnés à l'article 2 du présent arrêté.

Le public pourra aussi solliciter des informations sur le projet considéré auprès de l'EPL, par courriel : direction@eptb-loire.fr et par téléphone : 02 46 47 03 21.

Article 4 : Commission d'enquête et permanences de l'enquête publique

Une commission d'enquête, composée d'un président, de huit commissaires enquêteurs membres titulaires et d'un commissaire enquêteur suppléant, a été désignée par le tribunal administratif d'ORLEANS. Le siège de cette commission est fixé à la préfecture du Loiret et sa composition est la suivante :

- M. Bernard DUCATEAU (président)
- M. Etienne LEFEBVRE (titulaire)
- Mme Brigitte CHALOPIN (titulaire)
- M. Gérard LAFAGE (titulaire)
- M. Serge FIGON (titulaire)
- Mme Catherine SECCHI (titulaire)
- M. Dominique FREYLONE (titulaire)
- M. Michel ZOBOLI (titulaire)
- M. Raymond AMBLARD (titulaire)
- M. Eugène BONNAL (suppléant).

En cas d'empêchement de M. DUCATEAU, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. LEFEBVRE, premier membre titulaire de la commission.

Afin de recevoir les observations du public, les modalités de permanences de la commission d'enquête seront organisées selon l'annexe III du présent arrêté.

Article 5 : Observations et propositions du public

En dehors des permanences de la commission d'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête et déposés dans les mairies listées à l'annexe III du présent arrêté ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/epl-inter-prefectorale-redevance>
- par courrier postal, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête, adressé à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1), afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête publique ;
- par voie électronique, à l'adresse de messagerie suivante : epl-inter-prefectorale-redevance@mail.registre-numerique.fr afin qu'elles soient ensuite publiées sur le registre dématérialisé sécurisé où elles seront consultables.

Article 6 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, les mairies listées à l'annexe III du présent arrêté transmettront, sans délai, les registres d'enquête publique avec leurs documents annexés à la préfecture du Loiret (à l'adresse mentionnée à l'article 5 du présent arrêté), qui transmettra ensuite ces pièces au président de la commission d'enquête. Les registres d'enquête publique seront clos et signés par la commission d'enquête.

Après la clôture des registres d'enquête, la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de huit jours à compter de la réception de ces registres et de leurs documents annexés, le responsable de l'EPL et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable de l'EPL disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations en réponse.

Article 7 : Rapport et conclusions de la commission d'enquête

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête transmettra au préfet du Loiret les registres d'enquête publique et les dossiers d'enquête publique déposés dans les mairies listées aux annexes II et III du présent arrêté, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Le préfet du Loiret adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête aux préfets des départements de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire, de Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire, au président de l'EPL et aux maires des communes listées aux annexes II et III du présent arrêté.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les mairies listées aux annexes II et III du présent arrêté et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur les sites internet des services de l'Etat des treize départements listés à l'article 2 du présent arrêté.

Article 8 : Décision à l'issue de l'enquête publique

Au terme de la procédure réglementaire, le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'actualisation de la DIG.

Article 9 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire, de Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire, les maires des communes listées aux annexes II et III du présent arrêté, les membres de la commission d'enquête et le président de l'EPL, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée :

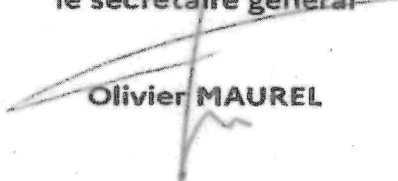
- aux présidents des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers de chacun des treize départements suivants :

- Allier,
- Cher,
- Indre-et-Loire,
- Loir-et-Cher,
- Loire,
- Haute-Loire,
- Loire-Atlantique,
- Loiret,
- Lozère,
- Maine-et-Loire,
- Nièvre,
- Puy-de-Dôme,
- Saône-et-Loire ;

- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire ;
- au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire.

Fait à ORLEANS, le 18 SEP. 2026

Pour le préfet de l'Allier,
et par délégation,
le secrétaire général


Olivier MAUREL

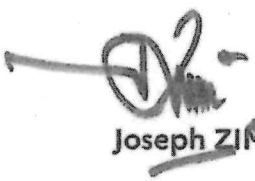
Pour le préfet du Cher,
et par délégation,
le secrétaire général


Ronan LE PAGE

Pour le préfet d'Indre et Loire,
et par délégation,
la secrétaire générale


Florence GOUACHE

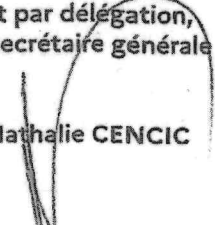
Le préfet de Loir-et-Cher,


Joseph ZIMET

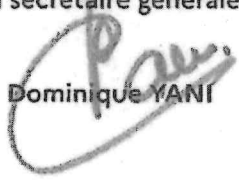
Pour le préfet de la Loire,
et par délégation,
le secrétaire général


Jérôme MILLET

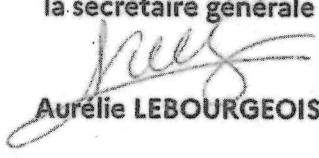
Pour le préfet de la Haute-Loire,
et par délégation,
la secrétaire générale


Nathalie CENCIC

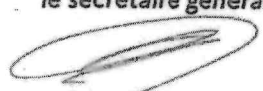
Pour le préfet de la Loire-Atlantique,
et par délégation,
la secrétaire générale


Dominique YANI

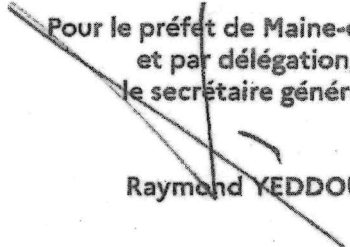
Pour le préfet du Loiret,
et par délégation,
la secrétaire générale


Aurélie LEBOURGEOIS

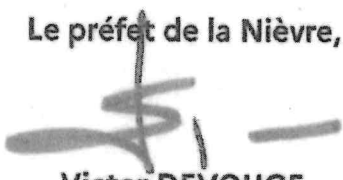
Pour le préfet de la Lozère,
et par délégation,
le secrétaire général


Jean Baptiste MORINAUD

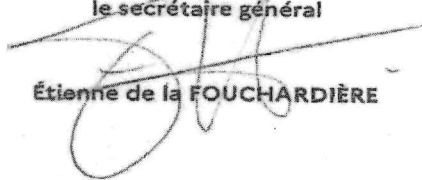
Pour le préfet de Maine-et-Loire,
et par délégation,
le secrétaire général


Raymond YEDDOU

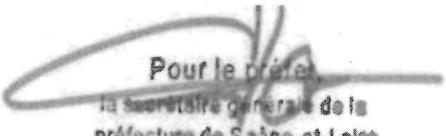
Le préfet de la Nièvre,


Victor DEVOUGE

Pour la préfète du Puy-de-Dôme,
et par délégation,
le secrétaire général


Étienne de la FOUCHARDIÈRE

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire


Figeo SÉGUIN

Arrêté interpréfectoral du 18 septembre 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique interdépartementale, ouverte du 19 octobre à partir de 09h00 au 20 novembre 2026 jusqu'à 17h00 inclus, préalable au projet d'actualisation de la déclaration d'intérêt général, de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des barrages de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire) en vue de la modification de la redevance liée au soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier

ANNEXE I : Liste des communes concernées par le périmètre de l'enquête publique

Département : Allier
ABREST
AUBIGNY
AVERMES
AVRILLY
BAGNEUX
BEAULON
BELLERIVE-SUR-ALLIER
BESSAY-SUR-ALLIER
BILLY
BRESSOLLES
BUSSET
CHARMEIL
CHASSENARD
CHATEAU-SUR-ALLIER
CHATEL-DE-NEUVRE
CHEMILLY
CONTIGNY
COULANGES
CRECHY
CREUZIER-LE-VIEUX
DIOU
DOMPIERRE-SUR-BESBRE
LA FERTE-HAUTERIVE
GANNAY-SUR-LOIRE
GARNAT-SUR-ENGIEVRE
HAUTERIVE
LUNEAU
MARCENAT
MARIOL
MOLINET
MONETAY-SUR-ALLIER
MONTILLY
MOULINS
NEUVY
PARAY-LE-FRESIL
PARAY-SOUS-BRIAILLES
PIERREFITTE-SUR-LOIRE

SAINT-GERAND-DE-VAUX
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES
SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY
SAINT-LOUP
SAINT-MARTIN-DES-LAIS
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
SAINT-REMY-EN-ROLLAT
SAINT-YORRE
SAULCET
TOULON-SUR-ALLIER
TREVOL
VARENNES-SUR-ALLIER
LE VEURDRE
VICHY
VILLENEUVE-SUR-ALLIER
Département : Cher
APREMONT-SUR-ALLIER
ARGENVIERES
BANNAY
BEFFES
BELLEVILLE-SUR-LOIRE
BOULLERET
LA CHAPELLE-MONTLINARD
COUARGUES
COURS-LES-BARRES
CUFFY
HERRY
JOUET-SUR-L'AUBOIS
LERE
MARSEILLES-LES-AUBIGNY
MENETREOL-SOUS-SANCERRE
MORNAY-SUR-ALLIER
NEUVY-LE-BARROIS
SAINT-BOUIZE
SAINT-LEGER-LE-PETIT
SAINT-SATUR
SANCERRE

SURY-PRES-LERE
THAUVENAY
Département : Indre-et-Loire
AMBOISE
AVOINE
AZAY-LE-RIDEAU
BALLAN-MIRE
BERTHENAY
BOURGUEIL
BREHEMONT
CANDES-SAINT-MARTIN
CANGEY
LA CHAPELLE-AUX-NAUX
LA CHAPELLE-SUR-LOIRE
CHARGE
CHOUZE-SUR-LOIRE
CINQ-MARS-LA-PILE
FONDETTES
HUISMES
JOUE-LES-TOURS
LANGAIS
LARCAY
LIGNIERES-DE-TOURAIN
LIMERAY
LUSSAULT-SUR-LOIRE
LUYNES
MONTLOUIS-SUR-LOIRE
MOSNES
NAZELLES-NEGRON
NOIZAY
POCE-SUR-CISSE
RESTIGNE
LA RICHE
RIGNY-USSE
RIVARENNES
ROCHECORBON
SAINT-AVERTIN
SAINT-CYR-SUR-LOIRE
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY
SAINT-GENOUPH
SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL
COTEAUX-SUR-LOIRE
SAINT-PIERRE-DES-CORPS
SAVIGNY-EN-VERON
SAVONNIERES

TOURS
VALLERES
VERNOU-SUR-BRENNE
VILLANDRY
LA VILLE-AUX-DAMES
VOUVRAY
Département : Loir-et-Cher
AVARAY
BLOIS
CANDE-SUR-BEUVRON
CHAILLES
CHAUMONT-SUR-LOIRE
LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR
VALLOIRE-SUR-CISSE
COURBOUZON
COUR-SUR-LOIRE
LESTIOU
MASLIVES
MENARS
MER
MONTEAUX
MONTLIVAUT
MUIDES-SUR-LOIRE
VEUZAIN-SUR-LOIRE
RILLY-SUR-LOIRE
SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
SAINT-DYE-SUR-LOIRE
SAINT-GERVAIS-LA-FORET
SAINT-LAURENT-NOUAN
SUEVRES
VALAIRE
VINEUIL
Département : Loire
BALBIGNY
BRIENNON
BULLY
COMMELLE-VERNAY
CORDELLE
LE COTEAU
LENTIGNY
MABLY
NERVIEUX
NOTRE-DAME-DE-BOISSET

PARIGNY
PERREUX
PINAY
POUILLY-SOUS-CHARLIEU
ROANNE
SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE
SAINT-JEAN-SAINT-MAURICE-S/-LOIRE
SAINT-JODARD
SAINT-MARCEL-DE-FELINES
SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU
SAINT-PAUL-DE-VEZELIN
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE
SAINT-PRIEST-LA-ROCHE
SAINT-VINCENT-DE-BOISSET
VILLEREST
VOUGY
Département : Haute-Loire
ALLEYRAS
AUBAZAT
AUZON
AZERAT
BLASSAC
BRIOUDE
CERZAT
CHANTEUGES
CHILHAC
COHADE
FONTANNES
LAMOTHE
LANGÉAC
LAVOUTE-CHILHAC
MAZEYRAT-D'ALLIER
MONISTROL-D'ALLIER
PRADELLES
PRADES
RAURET
SAINT-ARCONS-D'ALLIER
SAINT-BERAIN
SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER
SAINT-CIRGUES
SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN
SAINTE-FLORINE
SAINT-HAON
SAINT-ILPIZE
SAINT-JEAN-LACHALM
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES

SAINT-PRIVAT-D'ALLIER
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON
SAINT-VENERAND
VERGONGHEON
VEZEZOUX
VIEILLE-BRIOUDE
VILLENEUVE-D'ALLIER
Département : Loire-Atlantique
ANCENIS-SAINT-GEREON
BASSE-GOULAINÉ
BOUAYE
BOUGUENAI
BRAINS
CARQUEFOU
LE CELLIER
DIVATTE-SUR-LOIRE
LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
COUÉRON
HAUTE-GOULAINÉ
INDRE
MAUVES-SUR-LOIRE
LA MONTAGNE
MONTRELAIS
NANTES
ORVAULT
ODON
LE PELLERIN
REZE
SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU
SAINT-HERBLAIN
SAINT-JEAN-DE-BOISEAU
SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES
SAINT-LEGER-LES-VIGNES
SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
SAUTRON
LES SORINIERES
THOUARE-SUR-LOIRE
VAIR-SUR-LOIRE
LOIREAUXENCE
VERTOU
Département : Loiret
BAULE
BEAUGENCY

BEAULIEU-SUR-LOIRE
BONNEE
BONNY-SUR-LOIRE
LES BORDES
BOU
BRAY-SAINT-AIGNAN
BRIARE
CHAINGY
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
CHATILLON-SUR-LOIRE
CHECY
CLERY-SAINT-ANDRE
COMBLEUX
DAMPIERRE-EN-BURLY
DARVOY
DRY
FEROLLES
GERMIGNY-DES-PRES
GIEN
GUILLY
JARGEAU
LAILLY-EN-VAL
LION-EN-SULLIAS
MARCILLY-EN-VILLETTE
MARDIE
MAREAU-AUX-PRES
MEUNG-SUR-LOIRE
NEUVY-EN-SULLIAS
NEVOY
OLIVET
ORLEANS
OUSSON-SUR-LOIRE
OUVROUER-LES-CHAMPS
OUZOUER-SUR-LOIRE
POILLY-LEZ-GIEN
SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD
SAINT-AY
SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE
SAINT-CYR-EN-VAL
SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL
SAINT-DENIS-EN-VAL
SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE
SAINT-GONDON
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN

SAINT-JEAN-DE-BRAYE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
SAINT-JEAN-LE-BLANC
SAINT-MARTIN-D'ABBAT
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE
SAINT-PERE-SUR-LOIRE
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN
SANDILLON
SIGLOY
SULLY-SUR-LOIRE
TAVERS
TIGY
VIENNE-EN-VAL
Département : Lozère
AUROUT
CHASTANIER
LANGOGNE
NAUSSAC-FONTANES
SAINT-BONNET-LAVAL
Département : Maine-et-Loire
ALLONNES
BEAUFORT-EN-ANJOU
BEHUARD
BLAISON-SAINT-SULPICE
BLOU
BOUCHEMAINE
BRAIN-SUR-ALLONNES
BRISSAC LOIRE AUBANCE
CHALONNES-SUR-LOIRE
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
OREE D'ANJOU
CORNILLE-LES-CAVES
DENEE
LES BOIS D'ANJOU
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE
LES-GARENNES-SUR-LOIRE
LONGUE-JUMELLES
MAZE-MILON
LA MENITRE
MONTMOREAU
MOZE-SUR-LOUET
MURS-ERIGNE
NEUILLE
PARNAV

MAUGES-SUR-LOIRE
LES PONTS-DE-CE
LA POSSONNIERE
ROCHEFORT-SUR-LOIRE
GENNES-VAL-DE-LOIRE
SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
SAINT-GERMAIN-DES-PRES
SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX
LOIRE-AUTHION
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE
SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE
SAUMUR
SAVENNIERES
SOUZAY-CHAMPIGNY
TRELAZE
TURQUANT
VARENNES-SUR-LOIRE
VILLEBERNIER
VIVY
Département : Nièvre
AVRIL-SUR-LOIRE
BEARD
LA CELLE-SUR-LOIRE
CHALLUY
CHANTENAY-SAINT-IMBERT
LA CHARITE-SUR-LOIRE
CHARRIN
CHEVENON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COSSAYE
DECIZE
DEVAY
DRUY-PARIGNY
FLEURY-SUR-LOIRE
FOURCHAMBAULT
GARCHIZY
GERMIGNY-SUR-LOIRE
GIMOUILLE
IMPHY
LAMENAY-SUR-LOIRE
LANGERON
LIVRY
LUTHENAY-UXELOUP

MAGNY-COURS
LA MARCHE
MARS-SUR-ALLIER
MARZY
MESVES-SUR-LOIRE
MONTAMBERT
MYENNES
NEUVY-SUR-LOIRE
NEVERS
POUILLY-SUR-LOIRE
SAINCAIZE-MEAUCE
SAINT-ELOI
SAINT-HILAIRE-FONTAINE
SAINT-LEGER-DES-VIGNES
SAINT-OUEN-SUR-LOIRE
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
SAUVIGNY-LES-BOIS
SERMOISE-SUR-LOIRE
SOUGY-SUR-LOIRE
TRACY-SUR-LOIRE
TRESNAY
TRONSANGES
Département : Puy-de-Dôme
AUTHEZAT
AUZAT-LA-COMBELLE
BEAULIEU
BEAUREGARD-L'EVEQUE
BRASSAC-LES-MINES
BRENAT
LE BREUIL-SUR-COUZE
LE BROC
LE CENDRE
CHARNAT
CORENT
COUDES
COURNON-D'AUVERGNE
CREVANT-LAVEINE
CULHAT
DORAT
ISSOIRE
JOZE
JUMEAUX
LAMONTGIE
LIMONS

LUZILLAT
MARINGUES
LES MARTRES-D'ARTIERE
LES MARTRES-DE-VEYRE
MUR-SUR-ALLIER
MIREFLEURS
MONS
MONTPEYROUX
NOALHAT
NONETTE-ORSONNETTE
ORBEIL
ORLEAT
PARENT
PARENTIGNAT
PASLIERES
PERIGNAT-SUR-ALLIER
PESCHADOIRES
PONT-DU-CHATEAU
LES PRADEAUX
PUY-GUILLAUME
RIS
LA ROCHE-NOIRE
SAINT-GERMAIN-LEMBRON
SAINT-MAURICE
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
SAINT-YVOINE
SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE
LA SAUVETAT
THIERS
VARENNES-SUR-USSON
VERTAIZON
VIC-LE-COMTE
VINZELLES
YRONDE-ET-BURON
Département : Saône-et-Loire
ARTAIX
BAUGY
BOURBON-LANCY
BOURG-LE-COMTE
CHAMBILLY
CRONAT
DIGOIN
GILLY-SUR-LOIRE
L'HOPITAL-LE-MERCIER

IGUERANDE
LESME
MARCIGNY
MELAY
LA MOTTE-SAINT-JEAN
PERRIGNY-SUR-LOIRE
SAINT-AGNAN
SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE
SAINT-MARTIN-DU-LAC
SAINT-YAN
VARENNE-SAINT-GERMAIN
VINDECY
VITRY-SUR-LOIRE

Arrêté interpréfectoral du 18 septembre 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique interdépartementale, ouverte du 19 octobre à partir de 09h00 au 20 novembre 2026 jusqu'à 17h00 inclus, préalable au projet d'actualisation de la déclaration d'intérêt général, de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des barrages de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire) en vue de la modification de la redevance liée au soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier

ANNEXE II : Liste des mairies (sans permanence de la commission d'enquête) où le dossier d'enquête publique sera déposé et consultable durant toute la période de l'enquête publique

<u>Départements</u>	<u>Mairies</u>
Allier	GANNAY-SUR-LOIRE (03230)
Allier	TOULON-SUR-ALLIER (03400)
Cher	COUARGUES (18300)
Indre-et-Loire	LANGAIS (37130)
Indre-et-Loire	MONTLOUIS-SUR-LOIRE (37156)
Loire	ROANNE (42187)
Haute-Loire	LAMOTHE (43100)
Loire-Atlantique	ANCENIS-SAINT-GEREON (44156)
Loiret	BRAY-SAINT-AIGNAN (45051)
Loiret	Préfecture d'ORLEANS (45042)
Loiret	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE (45730)
Maine-et-Loire	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE (49050)
Maine-et-Loire	SAUMUR (49328)
Nièvre	CHEVENON (58072)
Nièvre	LA CELLE-SUR-LOIRE (58440)
Puy-de-Dôme	JOZE (63180)
Puy-de-Dôme	LIMONS (63196)
Saône-et-Loire	MARCIGNY (71275)

Arrêté interpréfectoral du 18 septembre 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique interdépartementale, ouverte du 19 octobre à partir de 09h00 au 20 novembre 2026 jusqu'à 17h00 inclus, préalable au projet d'actualisation de la déclaration d'intérêt général, de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des barrages de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire) en vue de la modification de la redevance liée au soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier

**ANNEXE III : Liste des mairies (avec permanence de la commission d'enquête)
où le dossier d'enquête publique sera déposé et consultable
durant toute la période de l'enquête publique**

<u>Mairies</u>	<u>Départements</u>	<u>Jours et heures d'ouverture au public</u>	<u>Jours et heures de permanences et commissaires enquêteurs</u>
BESSAY-SUR-ALLIER 9 route de Lyon 03340 BESSAY-SUR-ALLIER	Allier	lundi, mercredi et jeudi : 08h00 à 12h00 et 14h30-17h00 mardi et vendredi : 08h00 à 12h00	M. FREYLONE samedi 24 octobre 09h00 à 12h00
LA FERTE-HAUTERIVE 4 place Jean Raoul 03340 LA FERTE-HAUTERIVE	Allier	lundi et mardi : 13h30 à 17h45 jeudi et vendredi : 08h15 à 12h00	M. FREYLONE samedi 14 novembre 09h00 à 12h00
HERRY 1 place du Champ de Foire 18140 HERRY	Cher	mardi et jeudi : 09h00 à 12h30 et 14h00 à 16h30 mercredi et vendredi : 09h00 à 12h30 samedi : 09h00 à 12h00	M. DUCATEAU samedi 7 novembre 09h00 à 12h00
AMBOISE 60 rue de la Concorde BP 247 37402 AMBOISE CEDEX	Indre-et-Loire	du lundi au vendredi : 08h45 à 17h30 samedi : 09h00 à 12h00 (état civil)	M. DUCATEAU samedi 14 novembre 09h00 à 12h00
TOURS 1 à 3 rue des Minimes 37926 TOURS CEDEX 09	Indre-et-Loire	du lundi au jeudi : 08h30 à 17h00 vendredi : 08h30 à 16h30	Mme CHALOPIN mercredi 4 novembre 09h00 à 12h00
BLOIS 9 place Saint-Louis 41000 BLOIS	Loir-et-Cher	du lundi au vendredi : 08h00 à 17h30	M. LEFEBVRE vendredi 20 novembre 09h00 à 12h00
COMMELLE-VERNAY 519 rue Jules Ferry 42120 COMMELLE-VERNAY	Loire	du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 fermeture le samedi	M. ZOBOLI mercredi 28 octobre 09h00 à 12h00
AUZON 14 place de la Halle 43390 AUZON	Haute-Loire	lundi : 13h00 à 18h00 mardi et mercredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 jeudi : 09h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00 vendredi : 14h00 à 18h00	M. FIGON vendredi 20 novembre 09h00 à 12h00
BRIOUDE 2 place Lafayette 43100 BRIOUDE	Haute-Loire	du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30	M. FIGON mercredi 4 novembre 09h00 12h00
BASSE-GOULAIN Hôtel de Ville 25 rue de la Razée 44115 BASSE-GOULAIN	Loire-Atlantique	du lundi au vendredi : 08h45 à 12h15 et 13h30 à 17h15	M. LAFAGE mercredi 28 octobre 14h00 à 17h00

<u>Mairies</u>	<u>Départements</u>	<u>Jours et heures d'ouverture au public</u>	<u>Jours et heures de permanences et commissaires enquêteurs</u>
MAUVES-SUR LOIRE 7 rue du Carteron 44470 MAUVES-SUR LOIRE	Loire-Atlantique	lundi, mardi et mercredi : 09h00 à 12h00 jeudi et vendredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 ouverture le 1 ^{er} samedi de chaque mois : 09h00 à 12h00	M. LAFAGE jeudi 12 novembre 09h00 à 12h00
GIEN Centre administratif 3 chemin de Montfort – BP 99 45500 GIEN	Loiret	du lundi au jeudi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30	M. LEFEBVRE jeudi 19 novembre 14h30 à 17h30
SULLY-SUR-LOIRE 3 place Maurice de Sully BP 58 45600 SULLY-SUR-LOIRE	Loiret	du lundi au jeudi : 08h30 à 12h00 et 13h15 à 17h30 vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h15 à 16h30 samedi (permanence état-civil) : 10h00 à 12h00	M. LEFEBVRE jeudi 19 novembre 09h00 à 12h00
LANGOGNE Boulevard des Capucins 48300 LANGOGNE	Lozère	du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 samedi : 09h00 à 12h00	M. FIGON lundi 19 octobre 14h00 à 17h00
ANGERS Boulevard de la Résistance et de la Déportation BP 80011 49020 ANGERS CEDEX 02	Maine-et-Loire	du lundi au vendredi : 09h00 à 13h00 et 14h00 à 17h30 jeudi : 10h00 à 13h00 et 14h00 à 17h30 samedi : 09h30 à 12h30	Mme CHALOPIN lundi 26 octobre 09h00 à 12h00
MONTJEAN-SUR-LOIRE (commune déléguée de MAUGES-SUR-LOIRE) 3 place de l'église 49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE	Maine-et-Loire	lundi, mardi, mercredi, vendredi : 09h00 à 12h00 et 15h00 à 17h30 jeudi : 15h00 à 17h30 fermeture le samedi	Mme CHALOPIN vendredi 13 novembre 09h00 à 12h00
DECIZE 32 rue de la République 58300 DECIZE	Nièvre	du lundi au Jeudi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30	M. ZOBOLI vendredi 6 novembre 13h30 à 16h30
NEVERS 1 place de l'Hôtel de Ville 58000 NEVERS	Nièvre	du lundi au jeudi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00	Mme SECCHI mercredi 4 novembre 09h00 à 12h00
NONETTE-ORSONNETTE (NONETTE) Mairie de NONETTE 3 rue Benoit Pinaud 63340 NONETTE	Puy-de-Dôme	mardi et jeudi : 08h30 à 12h00 vendredi : 13h30 à 17h00	M. AMBLARD mardi 3 novembre 09h00 à 12h00
PONT-DU-CHATEAU Place de l'Hôtel de Ville 63430 PONT-DU-CHATEAU	Puy-de-Dôme	du lundi au jeudi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30	M. AMBLARD vendredi 23 octobre 13h30 à 16h30
BOURBON-LANCY 21 place de la Mairie 71140 BOURBON-LANCY	Saône-et-Loire	du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30	Mme SECCHI vendredi 23 octobre 13h30 à 16h30